

SDS 05983

Bouteille d'oxygène

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Bouteille d'oxygène

N° CAS: 7782-44-7

N° CE: 231-956-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit de soudage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Castolin Eutectic France 22, avenue du Québec F-91958 COURTABOEUF CEDEX	Castolin Eutectic GmbH Gutenbergstrasse 10 D-65830 Kriftel
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6192 403 0
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6192 403 314
e-mail:		castolin@castolin.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Gaz comburant: Ox. Gas 1

Gaz sous pression: Gaz comprimé

Mentions de danger:

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**Mention
d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.



SDS 05983**Bouteille d'oxygène**

P244 Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
P370+P376 En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Poids moléculaire: 32

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7782-44-7	oxygène			100 %
	231-956-9			
	Ox. Gas 1, Compressed gas; H270 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

Mentions de danger

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Comburant.

Risque d'explosion

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.



SDS 05983

Bouteille d'oxygène

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Donnée non disponible

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Donnée non disponible

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Gants en cuir

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les



SDS 05983**Bouteille d'oxygène**

recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Chaussures de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Gaz comprimé
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: - 219 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition - 183 °C

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: Non applicable

Hydrosolubilité: 0,039 g/L
(à 20 °C)**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Matières inflammables., Réagit au contact des réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



SDS 05983**Bouteille d'oxygène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

L'inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut provoquer nausée, vertiges, difficultés respiratoires et convulsions. (> 75 %)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1072

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

OXYGÈNE COMPRIMÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.2+5.1



Code de classement:

10

Quantité limitée (LQ):

0

Catégorie de transport:

3

N° danger:

25

Code de restriction concernant les tunnels:

E



SDS 05983

Bouteille d'oxygène

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1072
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: OXYGÈNE COMPRIMÉ
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2+5.1



Code de classement: 10
Quantité limitée (LQ): 0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1072
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: OXYGEN, COMPRESSED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2+5.1



Quantité limitée (LQ): 0
EmS: F-C, S-W

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1072
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: OXYGEN, COMPRESSED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2+5.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 200
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 200
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



SDS 05983

Bouteille d'oxygène

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

RUBRIQUE: 2

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

